



Lundi 10 février 2020

à 18 h

Compte-rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix février, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

| NOM – Prénom | Présents | Absents | A donné procuration à |
|----------------------------|----------------|---------|--------------------------|
| ASTIER Martine | X | | |
| AUROY Olivier | | X | |
| BOURDOLLE Philippe | X | | |
| CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte | X | | |
| DEBAYLE Michèle | X | | |
| DOUDARD Christian | X | | |
| DUGUET Nicole | X | | |
| EJNER Pascal | X | | |
| GOUMILLOU Agnès | X | | |
| JANICOT Philippe | | X | DOUDARD Christian |
| LALEU Marie-Laure | X | | |
| MAURIN Marie-Hélène | X | | |
| MERILLOU Stéphane | X | | |
| NOUHAUD Jean -Louis | X | | |
| PELMOINE Agnès | X | | |
| PERRIER Sylvie | X | | |
| SAUVAGNAC Bernard | X | | |
| SAZERAT Sandrine | X | | |
| SCHOENDORFF Frédéric | X | | |
| VIANELLO Pascal | | X | SAUVAGNAC Bernard |
| VINCENT François | X 18h16 | | |
| ZBORALA Bernard | X | | |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme LALEU Marie-Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Ordre du jour du Conseil Municipal du 10 février 2020

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

COMMANDE PUBLIQUE

1. Avenants au marché de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie
2. Résultat de consultation : réparation d'un chéneau au gymnase

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Dénomination de rues

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4. Ecopastoralisme

FINANCES LOCALES

5. Adoption du compte de gestion 2019 – budget principal
6. Compte administratif 2019 – budget principal
7. Adoption du compte de gestion 2019 – budget CCAS
8. Compte administratif 2019 – budget CCAS
9. Demande de subvention 2020 : école Guy Monnerot
10. Demande de subvention 2020 : collège Fernand Lagrange
11. Participation au refuge fourrière – année 2020

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

12. Motion de soutien au collectif inter-hôpitaux

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Introduction de Jean-Louis Nouhaud pour son dernier Conseil Municipal :

M. Nouhaud remercie ses collègues élus membres du Conseil Municipal pour leurs participations et activités pour faire vivre la commune.
Il souhaite bon courage à ceux qui seront élus en mars prochain et bonne retraite (d'élu local) à ceux qui ne poursuivent pas l'aventure.
Il remercie Karine Berthier, DGS pour son travail.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

| VOTE 20 | POUR 20 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Arrivée de François Vincent à 18h16.

Bernard Zborala, Adjoint en charge des bâtiments, lit la note de la responsable de service en charge des bâtiments :

Avant-Projet Définitif

Estimatif APD approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 février 2019

→ Montant des travaux : 971 496,57 € HT soit **1 165 795,88 € TTC**

Durée des travaux : 12 mois

Montant de l'opération : 1 133 996,57 € HT soit 1 360 795,88 € TTC

Attribution des marchés de travaux

Montant des marchés de travaux attribués : 1 169 636,87 € TTC

Pour mémoire : montant des travaux de désamiantage réalisés au préalable :

22 233,73 € TTC

Les travaux ont démarré le 15 juillet 2019, avec un phasage en 2 temps :

- livraison de l'Agence Postale Communale demandée pour le 30 novembre 2019. L'APC a été livrée le 14 janvier : retard causé par les découvertes (notamment celle de la cave)
- livraison de la bibliothèque et agrandissement de la mairie le 15 juillet 2020.

Plus et moins-values durant l'exécution des travaux – le point au 10 février 2020

Les principales difficultés rencontrées du fait de la rénovation → Prestations complémentaires :

- de fondation et plancher liées à la découverte d'une cave sous l'emprise de l'agence postale ;
- suite à sondage et découverte de l'état du mur pignon de la vieille auberge et du muret le long du chemin d'accès mal fondés ;
- adaptation chape de rattrapage sur dallage existant

Nouveau montant du marché de travaux au 10 février 2020 : **1 208 763,13 € TTC**

Recettes : **363 499,25 €**

| | |
|----------|------------|
| DETR | 283 499,25 |
| CD87 | 60 000,00 |
| La Poste | 20 000,00 |

Il ajoute à cette note que le montant des travaux comprend tous les frais annexes (bureau d'études, bureau de contrôles...).

Il complète son argumentaire en précisant que la plupart des soucis rencontrés lors du chantier n'étaient pas prévisibles et que le problème du mur sans fondation de la vieille auberge entraîne un surcoût non négligeable (mise en place d'étais et passage de bureau de contrôle supplémentaire). Cette découverte entraîne un retard du chantier estimé à l'heure actuelle d'un mois. De plus, un muret sera réalisé afin de soutenir le mur et modifiera l'aspect initial du hall d'accueil.

Christian Doudard demande des explications sur la suppression de l'éclairage du lot 14. Bernard Zborala répond que c'est un endroit où il y a un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) ou il était prévu un système d'éclairage avec des lanternes basses (moins d'un mètre) et que le projet a été revu. Le SEHV implantera des candélabres en bord de trottoir et un système d'éclairage sous la pente du toit sera mis en place. L'intérêt majeur des candélabres est que l'éclairage s'éteindra la nuit car programmé sur l'éclairage public.

COMMANDE PUBLIQUE

1. AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2019, il avait été autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

Les conseils municipaux du 4 novembre et du 2 décembre 2019 ont validé des avenants, portant le montant global du marché de travaux à 977 640,24 € H.T. soit 1 173 168,27 € T.T.C.

Des adaptations doivent être effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces adaptations doivent faire l'objet d'avenants pour les lots n°1, 3 et 14. Sont concernés :

| N° LOT | Entreprise | Nature/prestation ayant entraîné la + ou - value | Montant € HT | Montant € TTC |
|--------------------|--------------|--|--------------|---------------|
| 1 | SAS MASSY TP | Travaux nécessaires à la réalisation du projet pour terrassement et réseaux secs non décrits et rajout d'une clôture légère suite à la suppression du muret béton et BFUP chez le maçon, et suppression du banc BFUP béton | 11 143,78 | 13 372,54 |
| 3 | NS KOMAR | Adaptation de prestation suite à sondage et découverte état du mur pignon et muret pierre mal fondés, suppression prestation étanchéité et drainage, adaptation chape rattrapage sur dallage existant | 19 644,36 | 23 573,23 |
| 14 | AEL SCOP SA | Suppression de prestation liée à l'éclairage extérieur en façade de la vieille auberge | -1 125,76 | -1 350,91 |
| TOTAL DES AVENANTS | | | 29 662,38 | 35 594,86 |

Le coût total des marchés est donc majoré de 29 662,38 € H.T. soit 35 594,86 € T.T.C.

Le montant global du marché de travaux est porté à 1 007 302,62 € H.T. soit 1 208 763,13 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°1, 3, et 14.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Bernard Zborala précise que la fuite se situe du côté de la rue (vestiaires du gymnase).

2. RESULTAT DE CONSULTATION : REPARATION D'UN CHENEAU AU GYMNASSE

Monsieur le Maire indique qu'il a lancé une consultation pour la réparation d'un chêneau au gymnase suite à des infiltrations importantes causées par des problèmes de rouille sur toute la longueur.

A l'issue de cette consultation, une offre a été remise par une entreprise et étudiée.

L'offre retenue est celle de l'entreprise ATTILA pour un montant total de 5 361,48 € HT soit 6 433,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner au Maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise Agence ATTILA Limoges Est – Couverture Diagnostic 87 – 6 rue Gustave Eiffel – 87410 LE PALAIS SUR VIENNE pour un montant de 5 361,48 € HT soit 6 433,78 € TTC.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. DENOMINATION DE RUES

Les travaux d'aménagement du jardin public situé derrière la mairie et le presbytère étant terminés, la commission chargée de la nomination des voies propose de lui attribuer un nom.

Deux des anciens Maires de Boisseuil ayant déjà leur nom attribué à une place et un square, la commission propose d'attribuer au jardin le nom de René BRUNEAU.

Considérant ces arguments, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nom de ce jardin :

| Parcelle | Dénomination 1 | ou Dénomination 2 |
|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| AL n°28 | Square René BRUNEAU | Jardin René BRUNEAU |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de nommer la parcelle AL n°28, située derrière la Mairie et le presbytère jardin René BRUNEAU.
- donne au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 21 | POUR 13 | CONTRE 8 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4. ECO-PASTORALISME

Monsieur le Maire indique que depuis 2014, Limoges Métropole accompagne les communes qui souhaitent mettre en place une gestion éco-pastorale de leurs terrains à forte valeur écologique.

L'aide de la Communauté urbaine se concrétise par un soutien financier ainsi qu'une assistance technique à la gestion et au suivi écologique des terrains.

La commune concernée doit quant à elle mettre en place un dispositif contractuel avec un éleveur capable d'assurer la gestion effective des terrains avec un troupeau.

Monsieur le Maire signale que la commune possède un terrain qui correspond parfaitement à ce mode de gestion. En effet la zone humide de Poulénat que se trouve en contre bas du lotissement répond à tous les critères.

C'est une zone qui devra être entretenue par la commune et qui nécessitera du matériel particulier si l'entretien est fait de façon traditionnelle.

C'est pourquoi il vous est proposé d'expérimenter l'éco-pastoralisme sur cette zone. Matthieu Peyrataud est éleveur et il a donné son accord pour gérer cet espace avec son troupeau.

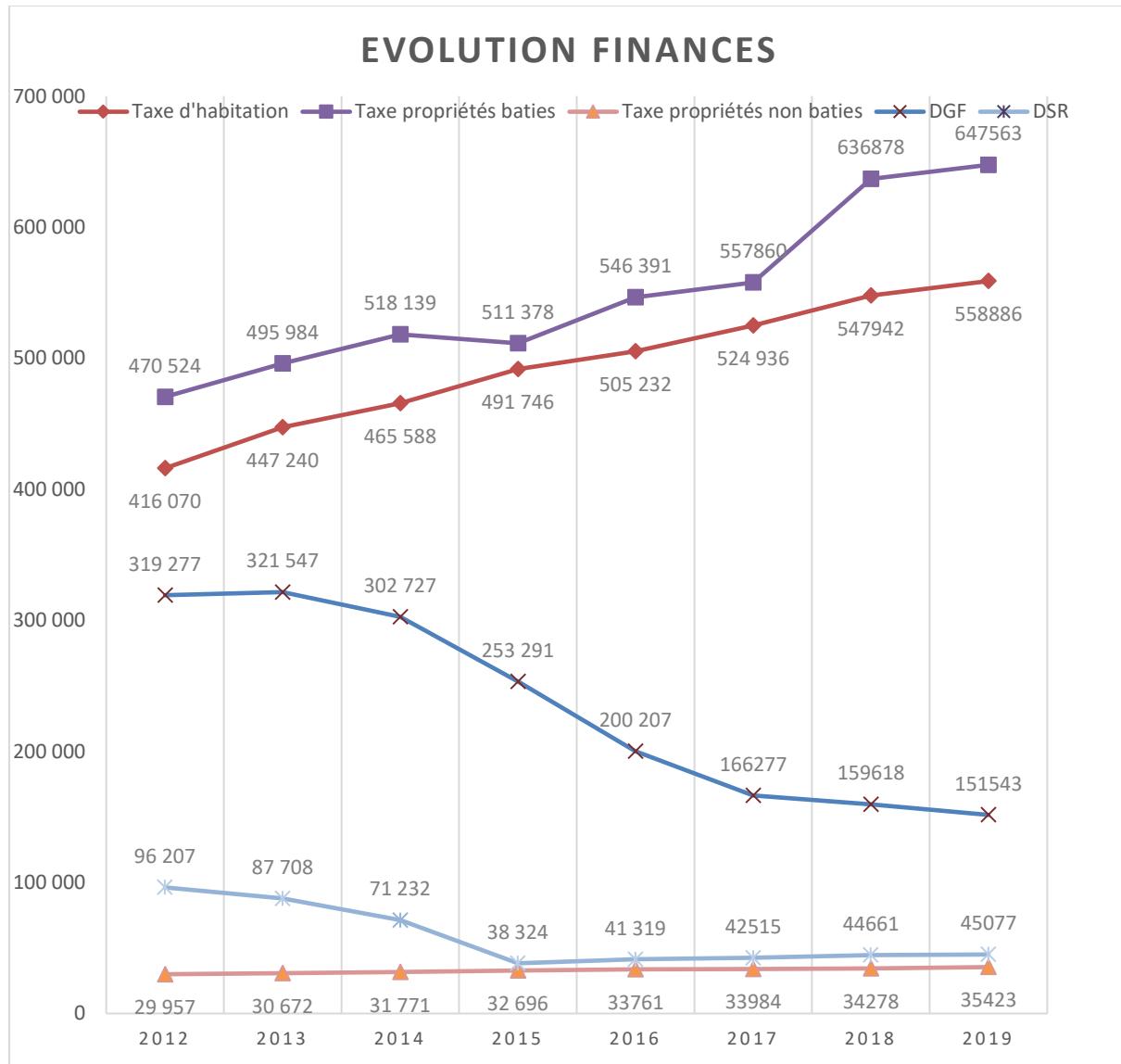
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider la signature d'une convention d'éco-pastoralisme avec Limoges Métropole ;
- de financer la clôture du terrain, les portails et les abreuvoirs à hauteur de 20 % et d'imputer les dépenses au budget 2020 ;
- de signer une convention avec Matthieu Peyrataud pour que son troupeau puisse paître dans cette zone.
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

FINANCES LOCALES

Point sur l'évolution des taxes :



La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) versée par l'Etat a diminué de 51 130€ en 7 ans, soit une diminution de plus de la moitié.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a diminué de 167 734€ depuis 2012.

Jean-Louis Nouhaud précise que le taux basal des taxes augmentera de 1,2% en 2020.

La parole est donnée à Agnès Goumillou, Adjointe aux finances, elle présente la délibération.

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier de Pierre-Buffière pour le budget général.

Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2019,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer
- l'état des restes à réaliser

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2019, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier pour le budget général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Agnès Goumillou indique les augmentations des dépenses de fonctionnement en comparaison de l'année antérieure, notamment les dépenses énergétiques (électricité, gaz) qui s'expliquent par l'augmentation considérable des tarifs et par des bâtiments supplémentaires (court de tennis, presbytère).

Une augmentation des denrées alimentaires liées également aux augmentations de tarifs et à l'augmentation du nombre d'enfants au restaurant scolaire.

Une diminution des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de l'entretien du matériel roulant ou encore une baisse des dépenses dans la télécommunication malgré de nouveaux bâtiments.

Concernant les recettes de fonctionnement, moins de recettes relatives à la diminution de l'attribution de compensation de Limoges Métropole (transfert de compétence du SDIS : service départemental d'incendie), moins de recettes des locations de salles communales car le mode de fonctionnement du paiement a été modifié. Ces recettes non perçues en 2019 le seront en 2020.

Pour les recettes d'investissements, il y en a assez peu car les subventions ne seront perçues qu'en justifiant de l'avancée des travaux. Ces recettes seront également perçues en 2020 et sont intégrées dans les RAR 2019 (Restes à réaliser).

ETAT DES RESTES A REALISER 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Article | Libellé | Montant |
|--------------------------------------|---|---------------------|
| 2128 | Clôture Espace Culturel du Crouzy | 867,53 € |
| 21318 | Travaux cloison, menuiseries restaurant scolaire, salle polyvalente, gymnase, porte manteaux ALSH | 10 815,14 € |
| 21318 | ODHAC régularisation achat cabinet médical | 37 666,42 € |
| 21533 | Installation téléphone et internet agence postale | 1 707,10 € |
| 21533 | Dévolement fibre mairie | 814,80 € |
| 21534 | Effacement de réseau rue du stade | 35 000,00 € |
| 21534 | Candélabres La Plaine et Bos Vieux | 8 280,79 € |
| 2183 | Boltier Fortinet sécurisation données informatiques | 3 432,00 € |
| 2313 | APAVE missions SPS et CT Vieille Auberge (maîtrise d'œuvre mairie) | 2 836,80 € |
| 2313 | Etude de sol assainissement individuel maison forestière | 480,00 € |
| 2313 | Contrôle technique Dekra maison forestière | 1 764,00 € |
| 2313 | Dossier dépôt de permis maison forestière | 1 200,00 € |
| 2313 | Travaux rénovation mairie et agrandissement + création bibliothèque et agence postale communale | 437 543,35 € |
| 2315 | Extension de réseau | 6 514,95 € |
| 2315 | Extension réseau lotissement Cruveilher | 25 000,00 € |
| 2315 | Modification raccordement gaz vieille auberge | 4 962,91 € |
| 2315 | Modification raccordement électrique mairie / vieille auberge | 2 049,12 € |
| 45411 | Zone humide de Poulénat | 16 540,00 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | 597 474,91 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Article | Libellé | Montant |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 1323 | Conseil départemental - rénovation et extension de la mairie | 42 000,00 € |
| 1323 | Conseil départemental - aménagement de la bibliothèque 1ère tranche | 20 000,00 € |
| 1323 | Conseil départemental - création d'un local communal au Bois du Crouzy | 4 830,00 € |
| 1327 | Fonds concours Limoges Métropole Montée débit | 45 459,40 € |
| 1341 | DET R - Crédit d'impôt pour la recherche | 283 499,25 € |
| 1641 | Emprunt | 350 000,00 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | 745 788,65 € |

M. Nouhaud ajoute que les taux d'imposition sont restés à des taux acceptables mais dans la partie supérieure des communes de Limoges Métropole.

Sortie de Jean-Louis Nouhaud pour l'approbation du compte administratif du budget principal pour lequel il ne vote pas.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2019 sur le budget général.

Les résultats du Compte Administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par le Trésorier de Pierre-Buffière.

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de Fonctionnement | 2 260 693.40 € | 2 673 985.17 € |
| Section d'Investissement | 833 008.34 € | 259 225.31 € |
| TOTAL | 3 093 701.74 € | 2 933 210.48 € |

Etat des restes à réaliser 2019

| | | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'Investissement | 597 474.91 € | 745 788.65 € |
| TOTAL CUMULE | 597 474.91 € | 745 788.65 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, décide :

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus ;
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget général.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 20 | POUR 20 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

7. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET CCAS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier de Pierre-Buffière pour le budget du CCAS. Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2019,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2018, celui de tous les titres de recettes

émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2019, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier pour le budget du CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|
|---------|---------|----------|--------------|

Sortie de Jean-Louis Nouhaud pour l'approbation du compte administratif du budget CCAS pour lequel il ne vote pas.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2019 sur le budget du CCAS.

Les résultats du compte administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par le Trésorier de Pierre-Buffière et sont annexés à la présente délibération.

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-----------------|---------------|
| Section de fonctionnement | 681.18 € | 0.00 € |
| Section d'investissement | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | 681.18 € | 0.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, décide :

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus ;
- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget du CCAS.

| VOTE 20 | POUR 20 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|
|---------|---------|----------|--------------|

Pascal Ejner intervient pour préciser que l'école sollicite certaines entreprises de Boisseuil pour financer les sorties scolaires.

Marie-Laure Laleu indique que l'Amicale Laïque a donné un chèque de 8000€ à l'école cette année.

9. DEMANDE DE SUBVENTION 2020 : ECOLE GUY MONNEROT

Par courrier en date du 23 janvier 2020, Mme AUROY, Directrice de l'école Guy Monnerot de Boisseuil, sollicite de la commune une aide financière pour les sorties éducatives suivantes :

Sortie éducative à la neige (1 classe de CM1), sortie à Toulouse, (3 classes : CE2 CE1/CE2 et CE1).

Afin d'équilibrer le budget de ces séjours la participation de la commune est sollicitée à hauteur de 8000 €.

Pour rappel, en 2019, la mairie avait versé la somme de 6500 € pour les sorties pédagogiques et 1000 € pour l'USEP, cette année l'école ne sollicitera pas la subvention USEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'accorder à la coopérative scolaire de Boisseuil une subvention de 8000 € pour l'année 2020 pour l'organisation des sorties éducatives de l'école ;**
- **de s'engager à inscrire la dépense sur le budget de l'année 2020 ;**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 21 | POUR 13 | CONTRE 6 | ABSTENTION 2 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

| Année | Montant € | Nombre d'élèves |
|-------|-----------|-----------------|
| 2011 | 6200 | 32 |
| 2012 | 7000 | 35 |
| 2013 | 7000 | 32 |
| 2014 | 7300 | 45 |
| 2015 | 7300 | 35 |
| 2016 | 6500 | 81 |
| 2017 | 6500 | 79 |
| 2018 | 6500 | 79 |
| 2019 | 6500 | 31 |
| 2020 | 8000 | 102 |

10. DEMANDE DE SUBVENTION 2020 : COLLEGE FERNAND LAGRANGE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi de demandes de subventions par le collège Fernand Lagrange pour l'organisation de différents voyages pendant l'année 2020. Il s'agit :

- d'un voyage en Espagne pour 67 élèves dont 15 de Boisseuil
- d'un voyage en Angleterre pour 78 élèves dont 25 de Boisseuil
- d'un séjour à Paris pour 72 élèves dont 21 de Boisseuil

Le voyage en Espagne est estimé à 420 € par élève, le voyage en Angleterre est estimé à 410 € par élève et le séjour à Paris à 210€ par élève. Le nombre d'élèves Boisseuillais concerné par les voyages est de 61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'accorder une subvention globalisée pour l'organisation des trois sorties.**
- **de fixer le montant de celle-ci à 800 €.**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées**

| VOTE 21 | POUR 14 | CONTRE 5 | ABSTENTION 2 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Pour rappel :

| Année | Montant | Nombre d'élèves | Nombre de voyages |
|--------------|----------------|------------------------|--------------------------|
| 2012 | 1600,00 € | 91 | 3 |
| 2013 | 1600,00 € | 87 | 3 |
| 2014 | 1600,00€ | 82 | 3 |
| 2015 | 800,00€ | 68 | 3 |
| 2016 | 500,00€ | 39 | 2 |
| 2017 | 600,00€ | 46 | 3 |
| 2018 | 500.00€ | 41 | 2 |
| 2019 | 500.00€ | 29 | 3 |
| 2020 | 800.00€ | 61 | 3 |

11. PARTICIPATION AU REFUGE FOURRIERE – ANNEE 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi de la demande de participation au refuge fourrière départemental de Couzeix géré par la SPA.

En effet, la SPA sollicite une participation à hauteur de 0.63 € /habitant* pour l'année 2020.

(pour mémoire 0.60 € depuis 2014)

* $2\ 982 \times 0.63 = 1\ 878.66$ € (pour mémoire 1874.25 € en 2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter le montant de la redevance fixé à 0.63 € par habitant pour l'année 2020,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le refuge fourrière départemental de Couzeix,
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

12. MOTION DE SOUTIEN POUR LE COLLECTIF INTER-HOPITAUX

Le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'associe au mouvement actuel des hôpitaux publics.

Le Conseil Municipal déplore la situation actuelle, à savoir :

- les économies imposées à l'hôpital public de plus de 8 milliards d'euros alors que dans le même temps les besoins de la population ont fortement évolué.
- l'activité hospitalière fortement accrue à effectif quasi constant.
- les salaires des personnels hospitaliers gelés.

Cette rigueur a entraîné le cercle vicieux de la pénurie : perte d'attractivité, aggravation des conditions de travail, sous-effectifs chroniques, fermeture de lits ou d'unités faute de personnel, sous-investissement.

Le plan hôpital annoncé le 20 novembre dernier n'est pas à la hauteur des investissements massifs et rapides nécessaires.

Le Conseil Municipal soutient le collectif inter-hôpitaux dans ses revendications pour :

- un ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) hospitalier répondant aux besoins ;
- une réévaluation du salaire des personnels ;

- une réouverture de lits et recrutement de personnel où cela s'avère nécessaire ;
- une association aux décisions des usagers et des soignants dans tous les projets hospitaliers et dans la vie des hôpitaux.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 21 | POUR 20 | CONTRE 0 | ABSTENTION 1 |
|---------|---------|----------|--------------|

INFORMATIONS

Ouverture de l'agence Postale communale le 3 février.

Agence Postale Communale

Agence Postale Communale de Boisseuil



Horaires

A partir du 3 février 2020

- Lundi : 8h30 - 10h30 / 15h - 18h
- Mardi : 8h30 - 10h30 / 15h - 18h
- Mercredi : 8h30 - 10h30 / 15h - 18h
- Jeudi : 8h30 - 10h30 / 15h - 18h
- Vendredi : 8h30 - 10h30 / 15h - 18h



Que faire du bâtiment de l'ancienne Poste ?

La nouvelle boîte aux lettres n'est pas encore installée, elle le sera prochainement au niveau de la façade de l'Agence Postale Communale côté rue Antoine Blondin. L'ancienne sera enlevée.

Christian Doudard demande s'il n'était pas question de laisser les 2 boîtes aux lettres en service. Karine Berthier, DGS lui répond qu'effectivement il en avait été question mais que La Poste a changé d'avis. Il en est de même sur la phase de transition entre l'ancienne Poste et l'Agence Postale Communale qui devaient être ouvertes pendant 15 jours de façon concomitante. Au final La Poste a fermé avant l'ouverture de l'Agence Postale Communale sans nous avertir.

Bibliothèque municipale

Horaires

A partir du 3 février 2020

- **Lundi : 14h - 15h**
- **Mardi : 14h - 15h**
- **Mercredi : 14h - 18h**
- **Jeudi : 14h - 15h**
- **Vendredi : 14h - 18h**

Tel : 05.55.06.91.67
Mail : bibliotheque@mairie-boisseuil87.fr

Boisseuil

Travaux du Vieux Boisseuil suite à la réunion publique : Philippe Janicot indique que la réunion s'est bien déroulée et que les habitants souhaitent de nouveaux aménagements : ralentisseurs en dur, remplacement de l'écluse par un ralentisseur ... Compte tenu du fait que ces dépenses impactent le budget 2020, le bureau municipal souhaite que ces projets soient ajournés, ils seront étudiés par les membres du prochain conseil municipal.

Brigitte Caillaud-Fromholz demande pourquoi le sens unique ne serait pas mis en place comme cela se fait vers Poulénat ? Il semblerait qu'après concertation avec les riverains, ce n'était pas un souhait de leurs parts.

Certains élus trouvent que vu le budget (6000€) consacré à la mise en place de cette écluse, cela ne serait peut-être pas judicieux de l'enlever vis-à-vis de nos concitoyens qui pourraient considérer cela comme un gaspillage financier.

Pour rappel le coût total des aménagements s'élève déjà à 25 000 €.

Sandrine Sazerat ajoute que le Vieux Boisseuil est sur sécurisé et que c'est un peu disproportionné.

Marie Maurin stipule qu'il y a des trous dans la voirie et que le budget devrait plutôt être consacré à cela.

-Mme Rabachoux a fait un don de 10 000 € à la commune pour l'entretien du Vieux cimetière.

-Mme Ginette Porteix Lamouline a légué à la commune une tapisserie d'Aubusson intitulée « le calme ».

-Compétence cimetière : Limoges Métropole a défini sa gestion de la compétence cimetière : cela ne concerne que les créations de nouveaux cimetières sur des nouveaux sites (les agrandissements seront gérés par les communes, pour rappel la gestion reste communale.)

-Droits de mutations 2019 : 48 213.89 € (20 000 € prévu au budget)

-Attribution de compensation : La somme définie est de 381 144.39 € de 2020 à 2036 si le périmètre des compétences n'est pas modifié.

En 2019, l'attribution de compensation était de 396 000 € (viabilité hivernale, PLU).

Point sur les projets d'aménagement en cours sur Boisseuil par la SARL LOTICENTRE

Projet Vieux Boisseuil :

Le 10 janvier, LOTICENTRE a fourni un plan modifié pour le projet du Vieux Boisseuil (proposition d'un plateau avec zone 30km/h plutôt qu'un rond-point pour mieux casser la vitesse).

A priori pas de problème sur cette solution, le permis est en cours d'instruction.
Le plateau serait pris en charge par le lotisseur.

Projet les Bessières

Le 10 janvier également LOTICENTRE a fourni un plan modifié pour le projet des Bessières. Avec une sortie au niveau de com-concept.

- Le Conseil Départemental 87 doit donner ses prescriptions concernant le tourne à gauche à aménager sur la RD320 pour prévoir une sortie sécurisée.

- Si ce projet est validé par la commune, il nécessitera une modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) des Bessières via une modification simplifiée du PLU. Cette procédure, au vu des échéances électorales de mars 2020 au niveau communal et intercommunal ne pourra aboutir avant la fin de l'année 2020.

Point sur le Lotissement aux Essarts, l'aménageur est en train de réaliser des modifications sur l'aménagement. En attente.

-Le comité syndical du CIMD a délibéré le 27 janvier sur la sortie du syndicat de Bonnac-la-Côte.

Si le Préfet valide la proposition du comité, la commune de Bonnac va se désengager progressivement du CIMD en contrepartie, la commune devrait verser une indemnité dégressive de départ répartie comme suit :

- 1 ère année : 45 000 €
- 2 ème année : 30 000 €
- 3 ème année : 15 000 €

Point sur les permanences des bureaux de vote lors des élections municipales :
Les têtes de liste seront exclues de permanence des bureaux de vote.

Les assesseurs seront soit des élus, soit des citoyens figurant sur le fichier électoral.
M. Le Maire demande à la liste de M. Janicot de proposer un assesseur pour le 2^{ème} bureau.

Point sur les délinquances :

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------|------|------|------|
| Délinquance globale (*) | // | 76 | 68 |
| cambriolages (**) | 18 | 7 | 16 |

(*) la délinquance globale englobe les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes :

- cambriolages - vol étalage
- violences intrafamiliales ou non
- dégradations aggravées : pluralité auteur - lieu fait comme par exemple milieu scolaire ...
- autres faits moins courant

(**) : pour les cambriolages il inclut :

- les sociétés
- les particuliers (Résidence Principale (RP) ou Résidence Secondaire (RS))

Pour les sociétés ils sont généralement constatés à la reprise après les WE ; les RS à l'arrivée des propriétaires après une longue absence : pour ces faits, il nous est impossible de déterminer précisément s'ils sont commis de jour ou de nuit : cependant ils représentent seulement 2 faits sur les 16 en 2019

Pour les cambriolages commis dans RP (14 en 2019), les constatations permettent de déterminer qu'ils ont tous été commis de jour (entre 07h30 et 20h00), durant l'absence des propriétaires.

Demande de M. Le Maire d'une partie informative de la séance à huit clos.

Il est demandé aux deux personnes du public de sortir. Pour des raisons personnelles et professionnelles, les deux agents (la DGS et l'agent administratif en charge du Conseil Municipal) présents au Conseil Municipal se sont retirés d'eux même.

QUESTIONS DIVERSES

Bernard Sauvagnac demande s'il y aura bien une place dépose minute près de l'Agence Postale Communale). Mme Caillaud Fromholz stipule qu'elle avait évoqué ce point lors d'un conseil précédent.

M. Nouhaud informe ces personnes que leur demande est bien prise en compte mais devra être examiné par le prochain Conseil Municipal.

Levée de séance à 20h.

Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD